

ELEMENTS DE QUALITE ET PARAMETRES

Titre : Eléments de qualité et paramètres

Créateur : Système d'information sur l'eau

Sujet : Eaufrance; Surveillance; Programme de surveillance; Elément de qualité; Paramètre; Evaluation

Résumé : Le présent document rappelle les différents éléments de qualité, pour les eaux de surface, et les différents paramètres, pour les eaux souterraines, qui doivent être mesurés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau (DCE).

Éditeur : République française. Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Contributeurs : -

Date : 2008-08-29

Type : Texte

Format : PDF

Identifiant : -

Langue : fra

Couverture spatiale : France

Couverture temporelle : -

Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Table des matières

. Eléments de qualité, pour les eaux de surface.....	2
. Paramètres, pour les eaux souterraines.....	3

🔑 Éléments de qualité, pour les eaux de surface

Les identifiants de niveau 2 (exemple : QE1-1) doivent être utilisés en règle générale.

Les annexes citées sont celles de la [Directive 2000/60/CE](#) du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 (DCE).

CE = cours d'eau

PE = plans d'eau

ET = eaux de transition

EC = eaux côtières

Groupes d'éléments de qualité	Éléments de qualité	CE	PE	ET	EC	Code
Biologie	Les éléments de qualité biologiques (e.g. ceux indiqués à l'annexe V DCE) sont déterminés	X	X	X	X	QE1
	- Composition, abondance et biomasse du phytoplancton	-	X	X	X	QE1-1
	- Composition et abondance de la flore aquatique (autre que le phytoplancton, e.g. angiospermes, macrophytes, phytobenthos et macroalgues)	X	X	X	X	QE1-2
	-- Composition et abondance des macroalgues			X	X	QE1-2-1
	-- Composition et abondance des angiospermes	X	X	X	X	QE1-2-2
	-- Composition et abondance des macrophytes	X	X			QE1-2-3
	-- Composition et abondance du phytobenthos	X	X			QE1-2-4
	- Composition, abondance et diversité de la faune benthique invertébrée	X	X	X	X	QE1-3
	- Composition, abondance et structure de l'âge (sauf eaux de transition) de l'ichtyofaune	X	X	X	-	QE1-4
	- Autres espèces non-obligatoires (e.g. zooplancton)	X	X	X	X	QE1-5
Hydromorphologie	Les éléments de qualité hydromorphologiques (e.g. ceux indiqués à l'annexe V DCE) sont déterminés	X	X	X	X	QE2
	- Le régime hydrologique du cours d'eau (e.g. paramètres hydrologiques indiqués à l'annexe V DCE) est déterminé	X	-	-	-	QE2-1
	-- Quantité et dynamique du débit d'eau	X				QE2-1-1
	-- Connexion aux masses d'eau souterraine	X				QE2-1-2
	- Continuité de la rivière	X				QE2-2
	- Les conditions morphologiques du cours d'eau (e.g. celles indiquées à l'annexe V DCE) sont déterminées	X				QE2-3
	-- Variation de la profondeur et de la largeur de la rivière	X				QE2-3-1
	-- Structure et substrat du lit	X				QE2-3-2
	-- Structure de la rive	X				QE2-3-3
	- Le régime hydrologique du plan d'eau (e.g. paramètres hydrologiques indiqués à l'annexe V DCE) est déterminé	-	X	-	-	QE2-4
	-- Quantité et dynamique du débit d'eau		X			QE2-4-1
	-- Temps de résidence		X			QE2-4-2

	-- Connexion à la masse d'eau souterraine		X			QE2-4-3
	- Les conditions morphologiques du plan d'eau (e.g. celles indiquées à l'annexe V DCE) sont déterminées	-	X	-	-	QE2-5
	-- Variation de la profondeur du lac		X			QE2-5-1
	-- Quantité, structure et substrat du lit		X			QE2-5-2
	-- Structure de la rive		X			QE2-5-3
	- Les conditions morphologiques des eaux côtières et de transition (e.g. celles indiquées à l'annexe V DCE) sont déterminées	-	-	X	X	QE2-6
	-- Variation de la profondeur			X	X	QE2-6-1
	-- Quantité, structure et substrat du lit			X	X	QE2-6-2
	- Le régime des marées des eaux de transition (e.g. paramètres indiqués à l'annexe V DCE) est déterminé	-	-	X	-	QE2-7
	-- Débit d'eau douce			X		QE2-7-1
	-- Exposition aux vagues			X		QE2-7-2
	- Le régime des marées des eaux côtières (e.g. paramètres indiqués à l'annexe V DCE) est déterminé	-	-	-	X	QE2-8
	-- Direction des courants dominants				X	QE2-8-1
	-- Exposition aux vagues				X	QE2-8-2
Chimie et physico-chimie	Les éléments de qualité chimiques et physico-chimiques (e.g. ceux indiqués à l'annexe V DCE) sont déterminés	X	X	X	X	QE3
	- Les paramètres généraux (e.g. ceux indiqués à l'annexe V DCE) sont déterminés	X	X	X	X	QE3-1
	-- Transparence		X	X	X	QE3-1-1
	-- Température de l'eau	X	X	X	X	QE3-1-2
	-- Bilan d'oxygène	X				QE3-1-3
	-- Salinité	X	X	X	X	QE3-1-4
	-- État d'acidification	X	X	X	X	QE3-1-5
	-- Concentration en nutriments	X	X	X	X	QE3-1-6
	- Les substances prioritaires (indiquées à l'Annexe 10) sont déterminées	X	X	X	X	QE3-2
	- Les polluants spécifiques non prioritaires (indiqués aux annexes 8 ou 9) sont déterminés	X	X	X	X	QE3-3
	- D'autres polluants (non indiqués aux annexes 8, 9 ou 10) sont déterminés	X	X	X	X	QE3-4

Paramètres, pour les eaux souterraines

Les identifiants de niveau 2 (exemple : QE1-1) doivent être utilisés en règle générale.

Les annexes citées sont celles de la [Directive 2000/60/CE](#) du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 (DCE).

Groupes de paramètres	Paramètres	Code
Éléments de qualité des eaux souterraines	Niveau ou débit de l'eau souterraine	GE1
	- Niveau	GE1-1
	- Débit (source, cours d'eau)	GE1-2
	Paramètres fondamentaux – tous les paramètres ci-dessous (comme décrit à l'Annex V)	GE2
	- Teneur en oxygène	GE2-1
	- Valeur pH	GE2-2
	- Conductivité	GE2-3
	- Nitrate	GE2-4
	- Ammonium	GE2-5
	D'autres polluants sont déterminés	GE3